



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°**3**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 9
Absents : 3

Ayant voté pour : 50
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
(ROB) 2026

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Unique,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des effectifs et de la politique des ressources humaines ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Vote à l'unanimité le fait qu'il y ait eu un débat sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires préalablement adressé aux conseillers municipaux dans le délai légal.

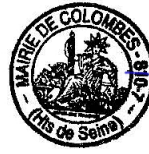
Article 2 : Acte le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé dans la présente séance.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 février 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 25 février 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260219-19465-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.